

Le 29 avril 2021



*Habitat Marseille Provence*  
Aix-Marseille Provence Métropole

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des obligations de regroupement des bailleurs sociaux imposées par la loi ELAN, les Offices publics de l'Habitat PAYS D'AIX HABITAT METROPOLE et HABITAT MARSEILLE PROVENCE AIX-MARSEILLE PROVENCE METROPOLE ont décidé de constituer ensemble une société de coordination. Ces deux établissements totaliseront 20 300 logements.

La société de coordination créée sous l'appellation :

**« Métropole du logement Aix-Marseille Provence »**

a pour objectif d'harmoniser les stratégies patrimoniales et de regrouper les moyens des deux Offices tout en préservant la personnalité juridique de chacun et la proximité avec leur territoire.

Chaque organisme demeurera propriétaire de son patrimoine locatif, et en charge de sa gestion, et conservera sa commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements.

Votre organisme restera votre interlocuteur. La représentation des locataires au sein de cette nouvelle structure est assurée par 3 représentants élus parmi les représentants des organismes associés.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

**Patrick THIVET**

Directeur Général de  
PAYS D'AIX HABITAT METROPOLE

**Christian GIL**

Directeur Général de  
HABITAT MARSEILLE PROVENCE  
Aix-Marseille Provence Métropole